

Déclaration d'un évènement significatif pour l'environnement relatif à l'émission ponctuelle d'une quantité supérieure à 100 kg de fluide frigorigène

22.7.2026 - | EDF

Comme toute installation industrielle, la centrale de Chooz utilise des fluides frigorigènes dans les systèmes de production de froid, permettant le refroidissement et la climatisation de différents matériels et locaux.

Les opérations de contrôle et de maintenance réalisées régulièrement sur les groupes frigorifiques permettent de contrôler leur bon fonctionnement et l'absence d'émission de fluides frigorigènes.

Le 19 juillet, lors d'une opération de maintenance, les équipes de la centrale de Chooz constatent une perte de fluide frigorigène sur un groupe froid à l'arrêt. Les investigations réalisées pour comprendre l'origine de cette perte ont permis de mettre en évidence une fuite externe sur un capteur et d'engager les réparations.

Ce groupe froid avait été contrôlé le 13 mai 2026 conformément à la réglementation, et aucune fuite n'avait été détectée.

Cet évènement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur la santé des salariés. Cette perte ponctuelle de fluide frigorigène ayant entraîné un dépassement du seuil annuel d'émission fixé par la réglementation à 100 kg, la centrale de Chooz a déclaré le 21 juillet 2026, un évènement significatif pour l'environnement auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-chooz/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-chooz/declaration-d-un-evenement-significatif-pour-l-environnement-relatif-a-l-emission-ponctuelle-d-une-quantite-superieure-a-100-kg-de-fluide-frigorigene>